

Initiatives ministérielles

me l'a fait un peu plus tôt aujourd'hui le député de Winnipeg-Sud—que M. Bush, quand il a été élu, disait souhaiter une Amérique plus douce et plus généreuse.

Ceux d'entre nous qui vivent ici disaient: «Ça existe déjà. Ça s'appelle le Canada.» Le malheur, c'est que, le mulroneysisme, le thatcherisme et le reaganisme étant du pareil au même, nous risquons fort de perdre ce pays plus doux et plus généreux. Toutefois, certains d'entre nous verront à ce que ce pays renaisse.

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Madame la Présidente, je suis très heureux de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-91 à l'étape de la troisième lecture.

Il s'agit d'un dossier qui me tient à cœur puisque je suis un diplômé de pharmacie de 1972 et que je suis encore autorisé à exercer au Manitoba. En fait, j'ai travaillé pendant 12 ans derrière le comptoir d'une pharmacie de détail au Manitoba, jusqu'à ce que je sois élu député en 1984.

J'irai directement au but. Tout ce débat est en grande partie une question de philosophie. Je ne cacherai pas mes propres sentiments. J'appuie ce projet de loi tel qu'il est, car je crois au droit à la propriété intellectuelle et au droit à la propriété de toutes sortes.

Je peux comprendre que les néo-démocrates s'opposent à ce projet de loi pour des raisons philosophiques puisque le droit à la propriété intellectuelle et le droit à la propriété en général sont contraires aux théories socialistes. Vous ne pouvez faire de la sociologie appliquée dans un pays si vous appuyez le droit à la propriété, intellectuelle ou autre.

Toutefois, il est moins facile de comprendre le Parti libéral, car je sais que ses membres croient à la recherche et au développement et qu'ils ne sont pas guidés par les théories de Karl Marx. Je ne peux m'expliquer leur attitude sauf peut-être en pensant qu'elle découle de motifs politiques crasses. Le projet de loi C-91 signifie tout simplement que le Canada pourra améliorer sa réputation de pays moderne, industrialisé et capable de recherche dans des domaines de haute technologie.

Des centaines de millions de dollars ont été investis depuis l'adoption du projet de loi C-22 en 1987. Bien sûr, ces sociétés, les fabricants de produits de marque, sont peut-être des multinationales, et je reviendrai sur ce point, mais elles emploient 17 000 Canadiens dans leurs usines et bureaux un peu partout au Canada.

• (1550)

Ce sont des entreprises rentables. Comme je le disais, ce sont des multinationales, mais notre pays va finir par se retrouver en sérieuse difficulté si nous continuons de

prendre les entreprises rentables de haut comme nous le faisons, car les gouvernements n'ont pas les moyens de financer la recherche et le développement dont le Canada a besoin si nous voulons qu'il se classe en première ligne des pays modernes.

En fait, les industries comme les sociétés de produits pharmaceutiques de marque effectuent plus de la moitié de la recherche et du développement au Canada à l'heure actuelle, car les gouvernements ne peuvent pas s'en charger tout seuls. Si nous n'adoptons pas ce projet de loi, nous nous engageons sur la mauvaise voie.

Le Canada est le seul pays industrialisé qui utilise la Loi sur les brevets pour contrôler le prix des médicaments. Tous les autres pays industrialisés ont recours à un organisme quelconque de surveillance des prix. Nous avons créé en 1987, par le projet de loi C-22, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, dont le projet de loi C-91 renforce les pouvoirs. Le conseil pourra faire baisser les prix de vente excessifs pratiqués par les sociétés. La loi confère également le pouvoir d'imposer des amendes aux sociétés ainsi qu'aux particuliers et même, dans les cas extrêmes, d'emprisonner des contrevenants.

Le président du conseil, M. Harry Eastman, a comparu devant le comité et il a déclaré à plus d'une reprise que le conseil a bien réussi jusqu'à maintenant à contrôler les prix des médicaments brevetés au Canada. C'est curieux comme M. Eastman était assez compétent pour diriger une commission royale d'enquête libérale dans les années 80, mais qu'il n'est tout à coup plus digne de foi en tant que président du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, maintenant que les libéraux contestent un projet de loi. Il nous a dit très clairement que le conseil fonctionne.

Compte tenu de l'hystérie et de la campagne de peur qui entourent cette question à l'heure actuelle, vous m'excuserez de ne pas m'émouvoir outre mesure, contrairement à d'autres députés qui ont participé à ce débat car j'ai fait partie, en 1987, du comité qui a examiné le projet de loi C-22 et j'ai aussi fait partie du comité sur le projet de loi C-91. J'ai entendu en 1987 les mêmes arguments que j'entends aujourd'hui. J'ai déjà entendu tout cela. Ce n'était pas vrai alors et ce n'est toujours pas vrai aujourd'hui.

Je me permets de vous citer notamment trois choses qu'on disait en 1987 au sujet du projet de loi C-22. D'abord, on disait que le prix des médicaments monterait en flèche. Je voudrais faire valoir deux choses ici.

Au comité, les représentants des fabricants de médicaments génériques nous ont dit que le projet de loi C-22 n'avait encore rien changé pour eux. Comment peut-on